

NOTE RECAPITULATIVE DES REMARQUES DES ETATS LORS DE LA SESSION DU 21-23 JUILLET 2020

Groupe 77+Chine représenté par la Palestine

Remarques générales :

- Insiste sur la nécessité de mettre en œuvre les conventions existantes, avec une attention particulière aux moyens de mise en œuvre pour les pays en voie de développement.
- La déclaration doit réaffirmer la déclaration de Stockholm de 1972, la déclaration de Johannesburg de 2002, et les principes de la Déclaration de Rio de 1992.
- La déclaration sera un excellent moyen d'accélérer l'agenda environnemental sans créer de nouvelles obligations.

Avis sur les principes : **Plutôt favorable**

- La déclaration doit réaffirmer les principes de Rio
- Et doit mettre avant le principe de responsabilité commune mais différenciée

Groupe Afrique

Remarques générales :

- Les discussions doivent être centrées sur les problèmes de mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (MEA) existants. Notamment dans les pays en voie de développement
- Le groupe souhaite une déclaration orientée vers l'action

Avis sur les principes : **Défavorables**

- Le Groupe formule que les failles du Droit International de l'environnement ne concernent pas les principes, mais plutôt leur mise en œuvre inefficace.
- Il met en avant le principe de responsabilité commune mais différenciée.

Groupe des Etats d'Amérique Latine et Centrale (GALC)

Remarques générales :

- Appelle à une déclaration orientée vers l'action, qui renforcerait la mise en œuvre du Droit International de l'environnement.
- Cette déclaration ne doit pas affaiblir les instruments et cadres existants.
- Seul groupe d'Etat avec la Turquie et le Royaume-Uni à utiliser le terme de « nature » et à mentionner ses problèmes.
- Il est important d'avoir des analyses claires des capacités de chaque Etat pour aborder les problèmes environnementaux.

Avis sur les principes : **Ne se prononce pas**

- Le GALC veut que la déclaration rappelle l'idée que les êtres vivants doivent vivre en harmonie. Avoir cette idée comme guide pourrait permettre les êtres humains de surmonter les problèmes environnementaux.
- Rappelle les principes de Rio

- Mentionne le principe de responsabilité commune mais différenciée

Algérie

Remarques générales

- Souligne que ce processus ne peut pas être constamment reporté. Il est urgent d'atteindre les objectifs afin d'obtenir les moyens de mise en œuvre adéquats.
- Souhaite une mise en œuvre claire et efficace des textes existants.

Avis sur les principes : **Ne se prononce pas**

- Affirme l'importance du principe de responsabilité commune mais différenciée.

Australie

Remarques générales

- L'Australie se montre réticente au processus de consultation.

Avis sur les principes : **Ne se prononce pas**

- Favorable à une déclaration politique non-contraignante

Brésil

Remarques générales

- Le développement durable ne se fera pas sans l'éradication de la pauvreté.
- Une déclaration politique doit renforcer la coopération et la solidarité internationale pour la mise en œuvre des textes.
- Le problème vient surtout de la mise en œuvre des normes existantes.

Avis sur les principes : **Ne se prononce pas**

- La déclaration doit se centrer sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030
- Il est important de rappeler le principe de responsabilité commune mais différenciée : les pays en voie de développement doivent pouvoir compter sur une aide plus conséquente.

Chine

Remarques générales

- Serait favorable à l'adoption d'une déclaration lors de la COP 15 (Convention sur la Biodiversité) en Chine en 2021.
- Les pays en voie de développement doivent bénéficier d'une aide plus importante.

Avis sur les principes : **Plutôt favorable**

- La Chine rappelle les principes d'harmonisation entre l'économie, le développement social et la préservation de l'environnement.
- Elle insiste sur les principes de responsabilité commune mais différenciée, et sur le principe de souveraineté de l'Etat

Chili

Remarques générales

- Affirme la nécessité d'encourager et de promouvoir le travail des organisations et des MEA existants.
- Veut une déclaration politique qui fasse consensus, avec pour source les Objectifs du Développement Durables

Avis sur les principes : **Plutôt défavorable**

- Le Chili affirme qu'il n'est pas utile de rouvrir les discussions autour d'un pacte mondial pour consolider les principes du droit international de l'environnement.

Colombie

Remarques générales

- Souhaite une gouvernance environnementale renforcée
- Veut une déclaration politique forte qui soutient la mise en œuvre du droit international de l'environnement et le succès d'un développement réellement durable.

Avis sur les principes : **Favorable**

- La future déclaration sera l'occasion de renforcer les principes existants, et de promouvoir la cohérence entre les instruments environnementaux existants.

Egypte

Remarques générales

- Les réunions virtuelles ne permettent pas l'inclusion et la transparence des propos.
- Les conventions et accords existants doivent être mieux mis en œuvre
- Il faut une synergie et une complémentarité entre les différents MEA

Avis sur les principes : **Plutôt favorable**

- L'Egypte insiste sur le principe de responsabilité commune mais différenciée
- Elle met en avant le principe d'équité, de droit au développement durable et d'éradication de la pauvreté.

Union Européenne et Etats membres

Remarques générales

- Veut une déclaration politique ambitieuse qui renforce la mise en œuvre de la gouvernance et du droit international de l'environnement
- Cette déclaration politique doit encourager la coordination et la coopération entre les accords multilatéraux sur l'environnement.

Avis sur les principes : **Favorable**

- L'UE et EM insiste sur le fait que les principes permettent une meilleure mise œuvre du droit international de l'environnement

Ethiopie

Remarques générales

- La déclaration politique doit refléter le progrès dans la conceptualisation et la pratique du développement durable par la communauté internationale

- Elle doit renouveler les efforts à tous les niveaux pour augmenter la mise en œuvre des obligations existantes.

Avis sur les principes : **Ne se prononce pas**

- L’Ethiopie affirme la nécessité d’une déclaration orientée vers l’action

Kenya

Remarques générales

- La déclaration doit être adoptée lors de la commémoration des 50 ans du PNUE

Avis sur les principes : **Ne se prononce pas**

- Le Kenya souhaite une déclaration qui mette en œuvre l’Agenda 2030

Japon

Remarques générales

- La déclaration politique doit être l’opportunité pour les Etats de démontrer leur volonté politique de renforcer le droit international de l’environnement et sa gouvernance pour faire face aux défis environnementaux.
- Cette consultation doit être l’occasion de montrer les actions concrètes et comment ces dernières peuvent être formulées dans la déclaration politique.

Avis sur les principes : **Ne se prononce pas**

- Le Japon veut une déclaration politique qui se centre sur les recommandations déjà établies dans la résolution

Inde

Remarques générales

- La déclaration politique doit démontrer la nécessaire volonté politique de la communauté internationale pour la coopération internationale vers la mise en œuvre de l’Agenda 2030.
- L’Inde appelle à une déclaration politique forte

Avis sur les principes : **Ne se prononce pas**

- L’Inde veut une déclaration qui met en œuvre l’Agenda 2030
- La mise en œuvre des accords existants est le problème principal

Nouvelle-Zélande

Remarques générales

- Les discussions doivent se concentrer sur le contenu de la future déclaration politique
- La déclaration politique doit reconnaître et soutenir le cadre existant du droit international de l’environnement

Avis sur les principes : **Favorable**

- La Nouvelle-Zélande déclare que la déclaration politique est l’opportunité de mettre en lumière les principes du droit international de l’environnement

Suisse

Remarques générales

- La Suisse appelle à un processus allégé et précis.
- La Suisse souhaite un projet de déclaration politique dès la prochaine réunion informelle

Avis sur les principes : **Ne se prononce pas**

- Souhaite une déclaration consensuelle

Turquie

Remarques générales

- Souhaite un projet de déclaration pour la prochaine réunion
- La déclaration doit adhérer à une approche basée sur le droit au développement, à la durabilité et à la résilience.
- La Turquie appelle à se concentrer sur les moyens de mise en œuvre, plutôt que de discuter sur les vides normatifs.

Avis sur les principes : **Ne se prononce pas**

- La Turquie souhaite une déclaration politique générale et concise. Elle doit éviter les détails techniques pour être encourageante et accessible au public

Royaume-Uni

Remarques générales

- La déclaration doit donner l'opportunité aux Etats de montrer leur nécessaire volonté politique
- Doit fournir le tremplin nécessaire et urgent pour une meilleure collaboration internationale
- Doit avoir un impact durable
- Doit encourager une plus grande mise en œuvre des obligations internationales existantes, et s'accorder sur une plus grande coopération entre les Etats et les institutions

Avis sur les principes : **Ne se prononce pas**